



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 18 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le vendredi 18 décembre 2020, à 9 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers. Sont absents, le conseiller Martin Asselin, la conseillère Jacinthe Campagna et la conseillère Lucie De Bons.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 557-18-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 558-18-12-20

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.60 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement SH-550.60 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) permettre les habitations multifamiliales dans la zone C-2729;
 - 2) permettre le regroupement de plusieurs usages principaux dans un même bâtiment et/ou sur un même terrain;
 - 3) modifier la hauteur maximale et le nombre maximum d'étages prescrits pour un bâtiment;
 - 4) prévoir certaines normes spécifiques aux stationnements et quais de manutention.
- _____



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 559-18-12-20

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.60 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le second projet de règlement SH-550.60 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but de :

- 1) permettre les habitations multifamiliales dans la zone C-2729;
- 2) permettre le regroupement de plusieurs usages principaux dans un même bâtiment et/ou sur un même terrain;
- 3) modifier la hauteur maximale et le nombre maximum d'étages prescrits pour un bâtiment;
- 4) prévoir certaines normes spécifiques aux stationnements et quais de manutention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS


En raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec, cette séance est tenue à huis clos, tel que le permet la directive émise.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 9 h 11.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière